VILLE DE Mascouche

Espace réservé à l'administration
N° de la demande

Aménagement du territoire

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR UNE AIRE DE STATIONNEMENT ET/OU AMÉNAGEMENT PAYSAGER DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN P.I.I.A.

COMMENT PROCÉDER POUR L'ÉMISSION DE VOTRE CERTIFICAT

- ➔ Veuillez suivre **chacune des huit (8) étapes** du présent formulaire ;
- ➔ Veuillez déposer votre formulaire dûment rempli, signé et daté, **incluant les documents obligatoires exigés à l'étape 8**, au Service de l'aménagement du territoire situé au 3034, chemin Sainte-Marie ;
- ➔ Prévoir à défrayer les coûts du certificat au même moment ;
- ➔ Le Service de l'aménagement du territoire communiquera avec vous lorsque le certificat sera prêt.

IMPORTANT *Pour l'obtention d'un certificat d'autorisation, vous devez obligatoirement nous remettre tous les documents énumérés ci-dessous et avoir complété le présent formulaire avec le maximum d'information et en conformité avec nos règlements municipaux. L'inspecteur affecté à votre demande se réserve le droit d'exiger tous documents ou renseignements supplémentaires pouvant lui donner une meilleure compréhension de votre projet.*

Prenez note que des documents incomplets ou manquants peuvent retarder l'émission du certificat et que des informations trompeuses peuvent annuler votre demande ou rendre votre certificat non conforme. Cette demande ne constitue en aucun temps, ni une demande complète ni une autorisation de construire.

1 IDENTIFICATION DU LIEU DES TRAVAUX

Adresse complète :	
N° de lot :	
Nom du commerce :	

2 IDENTIFICATION DU REQUÉRANT (la personne qui signera ce formulaire)

Nom complet :	
Adresse complète :	N° Rue Ville Code postal
N° de téléphone :	( ) - ( ) -
Adresse courriel :	

3 IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE

Même que le requérant ?	☐ Oui ☐ Non
Si non, nom complet :	
Adresse complète :	N° Rue Ville Code postal
N° de téléphone :	( ) - ( ) -

4 IDENTIFICATION DE L'ENTREPRENEUR

Même que le requérant ?	☐ Oui ☐ Non
Même que le propriétaire ?	☐ Oui ☐ Non
Si non, nom complet :	
Personne ressource :	
Adresse complète :	N° Rue Ville Code postal
N° de téléphone :	( ) - ( ) -
N° de RBQ :	

VILLE DE Mascouche

Aménagement du territoire

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR UNE AIRE DE STATIONNEMENT ET/OU AMÉNAGEMENT PAYSAGER DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN P.I.I.A.

5 CALENDRIER DES TRAVAUX

Date prévue du début des travaux : ____ / ____ / ____
(Durée du permis : 6 mois maximum) JJ MM AAAA

6 SECTEUR SOUMIS À UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.).

Les informations fournies ci-dessous vont nous permettre d'accélérer le processus d'émission de votre permis.

Le projet a-t-il déjà été approuvé intégralement ?	☐ Oui ☐ Non
Si oui, veuillez inscrire le numéro de recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) :	

7 SIGNATURE ET DATE DE LA DEMANDE

Signature : _____ Date : _____
Signature

N'oubliez pas qu'il est interdit d'entreprendre des travaux de construction sans l'obtention d'un permis.

N'oubliez pas que le certificat d'autorisation, pour une aire de stationnement et/ou un aménagement paysager ayant fait l'objet d'un P.I.I.A, ne pourra être délivré si aucun certificat d'autorisation pour l'usage du commerce auquel les travaux sont destinée(s), n'a été émis auparavant. Assurez-vous de remplir une demande de certificat d'autorisation pour l'usage et de déposer celle-ci en même temps que la présente demande, s'il s'agit d'un nouveau commerce, industrie ou institution.

VOTRE FACTURATION

Prévoir les coûts suivants pour votre demande de permis :

COÛT DU PERMIS : AUCUN FRAIS 0,00 $

A - Sous-total coût du permis = 0,00 $

MONTANT DES DÉPÔTS DE GARANTIE :

➔ Valeur de votre projet* : _____$ x 0.01 = _____$
*Doit correspondre au total de vos coûts pour le stationnement et/ou l'aménagement paysager.

Dépôt pour garantir la réalisation des travaux relatifs à un P.I.I.A. soit 1% de la valeur totale du projet d'aménagement du stationnement et/ou des aménagements paysagers = (max. 25 000$) + _____$ (Ø taxe)

B - Sous-total montant des dépôts de garantie = $

Votre facturation totale estimée (A+B) = : $

8 LISTE DES DOCUMENTS ET INFORMATIONS À FOURNIR OBLIGATOIREMENT AVEC VOTRE DEMANDE

Prenez note que l'absence d'un document et/ou d'une information exigée ci-dessous, fera en sorte que votre demande ne sera pas acceptée.

		Cochez
1-	Si vous n'êtes pas propriétaire, une procuration (autorisation) du propriétaire actuel OU une copie de l'acte notarié si vous êtes récemment propriétaire ;	→ ☐
2-	Lettre d'autorisation du commerçant, si nécessaire ;	→ ☐
3-	Le numéro de votre certificat d'autorisation d'usage commercial **OU** une copie du certificat d'autorisation d'usage émis ;	→ ☐
4-	**Deux (2) plans à une échelle 1 : 500** montrant la localisation précise des travaux du stationnement et/ou des aménagements paysagers. Un plan de stationnement doit démontrer clairement les cases régulières et les cases réservés pour les personnes handicapées s'il y a lieu (voir formulaire Stationnement pour personnes handicapées).	→ ☐
5-	Un plan identifiant : a) L'emplacement exact des aménagements paysagers; b) La nature des plantes et des arbres prévus; c) L'emplacement des surfaces gazonnées ;	→ ☐
6-	Un plan à l'échelle produit par un ingénieur dans le domaine, des infrastructures d'égouts pluviaux sous le stationnement, si nécessaire ;	→ ☐
7-	Valeur totale du projet :	**$**

SOMMAIRE DE LA RÉGLEMENTATION VISANT LES STATIONNEMENTS VISÉS PAR UN P.I.I.A.

(particulièrement dans les zones commerciales, industrielles, institutionnelles ou multifamiliales)

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Service de l'aménagement du territoire au (450) 474-4133, poste 1000.

Consultez la section 7, articles 157 à 179 inclusivement, du règlement de zonage n° 1103 concernant les normes et exigences réglementaires par rapport aux stationnements. Vous pouvez consulter le règlement de zonage n° 1103 en ligne à : http://ville.mascouche.qc.ca/
ou en cliquant sur le lien suivant : http://ville.mascouche.qc.ca/upload/documents/1103-43-VA_3.pdf

De même, vous pouvez consulter le règlement de zonage n° 1103 concernant les normes et exigences réglementaires par rapport aux aménagements paysagers.

IMPORTANT Veuillez vous informer auprès de la municipalité pour savoir si votre projet fait l'objet d'une procédure relative au plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) et s'il doit être présenté à un Comité consultatif d'urbanisme (CCU). Des délais supplémentaires doivent être prévus à cet effet.

Prévoir à défrayer les coûts de l'analyse du dossier relatif au P.I.I.A, soit un montant de **100,00 $**.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Service de l'aménagement du territoire au (450) 474-4133 poste 1000.